

Les tergiversations sont enfin terminées : la partie 1 du protocole de gestion des agents CFA/CFPPA vient de paraître.

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)



Les amendements proposés par le SEA ont été entendus par la DGER, notamment sur le recrutement et les contrats des personnels. Entendus aussi sur leur droit à saisir la Commission Consultative Paritaire de leur région pour des questions d'ordre individuel. En revanche, en matière de rémunération, la DGER a refusé d'intégrer la référence à la Cour de Justice Européenne qui dit pourtant : « à travail égal, salaire égal ».

Les amendements proposés par le SEA ont été entendus par la DGER, notamment sur :

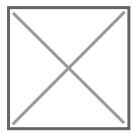
- le recrutement et les contrats des personnels.
- Entendus aussi sur leur droit à saisir la Commission Consultative Paritaire de leur région pour des questions d'ordre individuel.

En revanche :

- En matière de rémunération, la DGER a refusé d'intégrer la référence à la Cour de Justice Européenne qui dit pourtant : « **à travail égal, salaire égal** ».
- Refusé aussi d'intégrer une fiche spécifique: « protection contre le harcèlement ».

Quant au télétravail, des approximations persistent.

Nous veillerons, lors des négociations sur les conditions de travail prévues à la rentrée, à la question des salaires et des obligations de service.



Le protocole de gestion est en discussion dans votre établissement ?

Le SEA peut vous accompagner dans les négociations.

Contactez-nous

Les cfa / Cfppa